



Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

À la demande du Gouvernement israélien, le Directeur général a l'honneur de transmettre à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé le rapport ci-joint du Ministère israélien de la Santé (annexe).

ANNEXE

**RAPPORT DU MINISTÈRE ISRAËLIEN DE LA SANTÉ
À LA SOIXANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

1. L'État d'Israël a toujours soutenu qu'un débat et une résolution pour des motifs politiques sur la « situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé » n'avaient pas leur place à l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de la Santé. L'Assemblée de la Santé ne devrait pas débattre de la situation sanitaire d'une population dans le cadre d'un conflit spécifique car ce n'est pas une question de santé publique d'ordre général. L'Assemblée de la Santé n'est ni le lieu où aborder l'analyse d'un conflit en cours, ni l'endroit où trancher des questions politiques.
2. Israël a déjà fourni, à la demande du Secrétariat, des informations sur la situation sanitaire des Palestiniens en Cisjordanie.¹ Par la suite, les Palestiniens ont pratiquement cessé toute coopération sur les questions sanitaires en raison de la publication de ces informations. L'inscription de ce point à l'ordre du jour et la communication des informations demandées à cet égard ont eu une incidence sur la situation sanitaire de la population. Israël ne fournira donc pas d'informations sur la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne sur les questions sanitaires, préférant qu'elles ne soient pas dans le domaine public.
3. La résolution WHA63.2 prie le Directeur général de contribuer à la création de services médicaux et de fournir une assistance technique en matière de santé à la population syrienne du Golan syrien occupé. Conformément à la loi nationale sur l'assurance-maladie, 18 000 Druses vivant sur les hauteurs du Golan disposent actuellement d'une couverture globale. Les habitants des quatre villages druses du Golan (Buq'ata, Ein Quinya, Majdal Shams et Mas'ada) sont membres de l'un des quatre réseaux de soins existant en Israël, y compris sur les hauteurs du Golan.
4. Selon la loi nationale sur l'assurance-maladie, les habitants des hauteurs du Golan, comme tous les autres habitants d'Israël, ont accès à tous les établissements médicaux primaires, secondaires ou tertiaires du pays.
5. Les quatre réseaux de soins ont des dispensaires sur les hauteurs du Golan et collaborent aussi avec des médecins du secteur privé agréés. En outre, le seul centre de santé disposant d'un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24, où travaillent des médecins druses, musulmans, chrétiens et juifs, est implanté à Majdal Shams – le plus grand village druse sur les hauteurs du Golan. Ce centre de santé, qui propose des soins médicaux primaires et secondaires de qualité, attire donc des patients d'autres villages des hauteurs du Golan.
6. Si peu de gens habitent sur les hauteurs du Golan qu'il n'est pas nécessaire d'y construire immédiatement un hôpital. Selon les normes israéliennes, un hôpital est censé desservir une population d'au moins 150 000 personnes. Toutefois, le centre de santé de Majdal Shams, ouvert 24 heures sur 24, ainsi que d'autres dispensaires modernes sur les hauteurs du Golan satisfont les besoins de la population locale. Tous les habitants des hauteurs du Golan ont accès sans restrictions, si nécessaire, aux hôpitaux du nord d'Israël, dont les plus proches se trouvent à Afoula, Tibériade et Safed.

¹ Par exemple dans le document A61/INF.DOC./3.

7. Le Ministère israélien de la Santé et les médecins n'ont constaté aucun problème médical spécifique parmi les habitants des hauteurs du Golan, qu'ils soient druses ou juifs. Le Ministère n'a reçu de la part de la population druse habitant sur les hauteurs du Golan aucune réclamation ou plainte concernant les soins médicaux. La situation sanitaire des habitants des hauteurs du Golan est identique à celle des habitants du reste d'Israël, qui dispose de quelques-uns des meilleurs établissements médicaux du monde.

8. En 1967, il y avait très peu d'établissements médicaux et de personnel médical sur les hauteurs du Golan. Aujourd'hui, on y compte 40 médecins, 96 dentistes et des dizaines d'infirmiers et d'infirmières. Tous les médecins sur les hauteurs du Golan ont une autorisation d'exercer délivrée par Israël et peuvent travailler dans l'ensemble du pays, ce que beaucoup d'entre eux font, notamment dans le nord. Le rapport médecin-patient est meilleur sur les hauteurs du Golan que dans n'importe quelle autre région du pays et les temps d'attente pour consulter un spécialiste sont très courts par rapport à ce qu'ils sont dans l'ensemble des établissements médicaux du reste d'Israël.

9. Les étudiants druses des hauteurs du Golan peuvent étudier dans une faculté de médecine en République arabe syrienne et revenir sur les hauteurs du Golan après avoir achevé leurs études, ou choisir d'étudier dans l'une des facultés de médecine d'Israël. Ceci renforce l'engagement en faveur de droits sociaux et médicaux équitables pour toute la population d'Israël.

10. La situation sanitaire sur les hauteurs du Golan est extrêmement satisfaisante et ne nécessite pas l'intervention de l'OMS, demandée dans la résolution WHA63.2. Une résolution pour des motifs politiques, telle que celle-ci, n'a pas sa place dans une organisation professionnelle comme l'OMS et le point correspondant doit donc être supprimé de l'ordre du jour.

11. D'autres régions du monde qui ont réellement besoin d'une aide médicale d'urgence pourraient tirer un grand profit des débats et des résolutions de l'OMS.

= = =